

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le Vendredi 27 Septembre 2013 à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances sous la présidence de Monsieur Jean STOHR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Septembre 2013.

17 conseillers étaient présents.

A donné procuration : Monsieur BETOULE Philippe à MONTEIL Daniel.

Monsieur BARTHES Pierre est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2013 est adopté à l'unanimité après les remarques suivantes :

Monsieur BOUSSEYROUX fait remarquer qu'il avait demandé un point sur la rénovation du parking situé rue des granges face à la boulangerie, et également une réflexion sur la modification simplifiée du PLU où il s'était étonné du manque d'information du conseil municipal.

Monsieur ROY tient à souligner que malgré l'envoi tardif des convocations du précédent conseil son équipe est quand même venue et n'a pas fait reporter ce conseil. De plus dans un précédent compte rendu de conseil municipal une remarque du maire est présentée en gras alors que les remarques de l'opposition n'étaient pas retranscrites dans leur totalité, ce qui pourrait être pris pour de la manipulation et nuire au respect de la neutralité des débats.

Monsieur le maire répond qu'il ne l'a pas constaté mais qu'en aucun cas cela était de sa volonté.

I Vente de terrain à un administré

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur PONTHER qui se porte acquéreur de deux parcelles communale, la parcelle BE 208 à l'arrière de la caserne des pompiers et la BC409 au lotissement de bêchefave.

Monsieur le maire précise que depuis la préparation du conseil, le riverain M. COUEGNAS est venu porter à la connaissance de la mairie que ses évacuations pluviales et usées passaient par cette parcelle (à l'époque lotissement privé) et que par conséquent il s'oppose à cette vente. La seconde parcelle à été évaluée à 1€/m².

Par conséquent compte tenu du prix très bas pour l'une et un empêchement technique pour la seconde Monsieur le maire propose de ne pas vendre ces deux parcelles.

Monsieur BOUSSEYROUX demande si la commune ne doit pas faire une information à l'ensemble des riverains.

Monsieur le maire précise que cette parcelle représente une surface de 112m².

Monsieur ROY estime que dans le cadre de la construction à l'origine en lotissement privé, l'ensemble des propriétaires auraient du être consultés. Il propose donc soit de reformuler la délibération proposée soit de l'annuler.

Monsieur le maire propose l'annulation de cette délibération.

Monsieur ROY tient à préciser que concernant la vente à une entreprise de la parcelle située à proximité de la caserne des pompiers, les membres du conseil avaient demandé l'estimation des domaines ce qui avait eu pour effet de passer à côté de la vente. Par conséquent, il serait favorable à une vente à un prix très faible à destination d'une entreprise.

Monsieur le maire répond que le terrain de l'époque était situé en bordure de la route. De plus dans cette zone d'autres entreprises (Monédières et Gourraud) ont acheté leur terrain à un certain prix, par conséquent il ne faut pas céder à un tarif plus bas.

Monsieur ROY estime que depuis la commune a élaboré son plan local d'urbanisme ce qui a modifié les conditions économiques.

À l'unanimité le conseil municipal valide l'annulation de cette délibération.

II Inscription en non valeur

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le bilan des recherches effectuées par Mme la trésorière municipale pour le recouvrement de trente cinq titres.

À l'unanimité le conseil municipal accepte les inscriptions en non valeurs pour un montant de 3 171.64€, à imputer sur le budget communal.

III Décisions modificatives

3.1 – Décision modificative n°1 – charge de personnel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que compte tenu des différents arrêts de travail du personnel communal, la mairie a eu recours à des vacataires.

Monsieur ROY précise que certains agents sont en maladie depuis l'année dernière et que cela aurait dû être pris en compte dans le prévisionnel du budget.

À l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision modificative.

3.2 – Décision modificative n°2 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter une décision modificative pour permettre à la mairie de procéder au paiement des subventions aux associations ayant présenté leur demande.

À l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision modificative.

3.3 – Décision modificative n°3 – Chapitres 21 et 23

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter une décision modificative pour permettre à la mairie de procéder au paiement du matériel prévu au budget - chapitre 23 - pour le rémunérer au chapitre 21.

Monsieur ROY demande que soit fourni le détail et le montant des travaux réalisés au stade CALARY.

À l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision modificative.

IV Demande de subventions

4.1 Aménagement de la rue de Bèchefave

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la rue de Bèchefave, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et au changement des canalisations d'eau, cette rue présente d'importantes dégradations. Monsieur le maire propose donc de présenter auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR.

Monsieur BOUSSEYROUX demande à quoi correspond le projet.

Monsieur le maire répond qu'il consiste à la réfection des trottoirs et de la chaussée.

Monsieur BOUSSEYROUX tient à préciser que les travaux qui viennent de se finir à Bèchefave ont été très bien suivis par Monsieur DARCCQ (entreprise Bergheaud), mais que la suite a été plus compliquée et il regrette que la mairie n'ait pas demandé au SIVOM du Riffaud et au syndicat de la Diège une réunion avec les riverains.

Monsieur le maire répond que ces travaux ne relevaient pas de la compétence de la mairie.

Monsieur ROY précise que si Monsieur BOUSSEYROUX regrette l'absence d'information des riverains, il regrette quant à lui l'absence d'information de la commission travaux. Il rappelle que sa majorité avait programmé ces travaux pour 2013 et que pour mémoire les travaux étaient présentés à la commission travaux.

Monsieur le maire répond que les travaux de réseaux viennent de se terminer et qu'il faut laisser un peu de temps pour que les tranchées se tassent. Il rappelle également que pour l'instant c'est une demande de subvention.

Par conséquent la commission et le conseil pourront se prononcer sur la programmation 2014.

Monsieur BARTHES précise que dans la rue des Jardins et la rue du Trésor, le séparatif eau, assainissement et les réseaux ont été faits mais pas la chaussée ni les trottoirs, et cela sous l'ancienne magistrature.

Monsieur ROY demande si c'est sûr que ces travaux ont été réalisés sous leur magistrature.

Monsieur JOURDE trouve dommage de constater que cette réfection se fasse sans concertation et qu'il s'agit de l'argent public.

À l'unanimité le conseil municipal approuve le projet et autorise la demande de subvention.

4.2 Matériel informatique pour la mairie

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de remplacement du matériel informatique dans les services de la mairie.

À l'unanimité le conseil municipal approuve le projet et autorise la demande de subvention.

4.3 Produit des amendes de police

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité des abords du complexe sportif.

Monsieur BOUSSEYROUX demande si le conseil général baisse ses aides et souhaite que lui soit présenté un plan des travaux projetés accompagné d'un phasage.

Monsieur ALANORE demande à Monsieur ROY si les aides du conseil général sont maintenues.

Monsieur ROY confirme que les aides doivent être déposées avant le 1^{er} octobre, et que le montant des aides n'a pas changé. Concernant les amendes de police c'est une dotation de l'Etat, reversée au conseil général qui en assure la gestion pour le financement de projets communaux.

Enfin, il souhaite qu'un plan soit présenté.

À l'unanimité le conseil municipal approuve le projet et autorise la demande de subvention

4.4 2^{ème} tranche de travaux du stade CALARY

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du complexe sportif stade CALARY.

Monsieur ROY demande si la lisse qui vient d'être posée est définitive.

Monsieur le maire répond que cette lisse étant provisoire, celle-ci sera réemployée ailleurs. Le but est de permettre le jeu de rugby.

Monsieur ROY demande quel est l'avenir des tas de terre mis en place autour du stade.

Monsieur le maire répond que cela correspond à un essai avec les services techniques pour assurer le recouvrement des souches. L'entreprise devra procéder à un nivellement complet en abaissant au maximum le niveau fini.

Monsieur ROY estime que les souches auraient du être supprimées. Le cout de réfection du réseau aurait du être chiffré et ces travaux auraient dus être commencés de l'intérieur vers l'extérieur (pelouse vers les clôtures). Cela ne correspond pas aux attentes des utilisateurs, par conséquent il s'abstiendra au moment du vote.

Monsieur le Maire précise que la réfection de la pelouse est l'objectif, mais qu'après discussions avec l'association du rugby (USN) le planning ne permettait pas la réalisation de la pelouse en 2013. Cette intervention a du être reportée de 1an.

Monsieur CHAVEROCHE estime que le projet complet aurait du être décalé d' 1 an.

Par 10 voix pour et 8 abstentions le conseil municipal approuve le projet et autorise la demande de subvention.

4.5 Matériel d'entretien de la voirie

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'achat de matériel pour l'entretien de la voirie composé d'une remorque pour tracteur et d'une machine pour ramasser les déchets.

Monsieur ROY précise qu'il s'abstiendra lors du vote car au vu du nombre de projets le montant des dépenses prévisibles semble de plus en plus important.

Par 10 voix pour et 8 abstentions le conseil municipal approuve le projet et autorise la demande de subvention.

V Révision des tarifs communaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal le réévaluation des prestations communales à savoir au camping municipal une augmentation des tarifs de 0.05€. Pour les locations des parcelles à l'année le maintien du prix à 1600.00€ mais avec transfert des charges (eau et électricité aux demandeurs). Pour la médiathèque, gratuité des accès internet avec limitation à 30 minutes. La cantine : le maintien du prix des repas aux enfants et création d'un tarif adulte à 3.00€.

Monsieur BOUSSEYROUX demande que le bilan de la saison touristique soit présenté à une commission.

À l'unanimité le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

VI Projet éolien entreprise VALECO

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de l'entreprise VALECO qui propose d'étudier la possibilité de construction et d'exploitation d'un parc éolien sur le secteur de Chauvet.

Monsieur le maire propose de laisser poursuivre l'étude, si des éléments positifs en ressortent et justifient de continuer, ce projet sera transmis à la communauté de commune qui en a la compétence.

Monsieur ROY demande qu'avant toute décision le conseil municipal puisse rencontrer le porteur de projet VALECO.

A l'unanimité le conseil municipal valide l'annulation de la délibération et demande une rencontre avec le porteur de projet.

VII Inscription PDIPR

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de l'association Dordogne de villages en barrages, de créer un itinéraire de randonnée via le Vent Bas.

Monsieur BOUSSEYROUX demande si cette compétence ne relève pas de la communauté de communes.

Monsieur le maire répond que la communauté de communes gère un certain nombre d'itinéraire et que la commune en gère également. Dans le cas de cette demande c'est bien la commune de Neuvic qui adhère à l'association.

Monsieur ROY demande si l'entretien du PDIPR du Vent Bas au vent haut a été réalisé car le conseil général va fournir un panneau en mémoire de Madame AIX.

À l'unanimité le conseil municipal accepte le lancement de la procédure d'inscription.

VIII Assermentation des employés communaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'assermentation d'employés communaux cela afin d'être plus dissuasif.

Monsieur ROY demande quels seraient leurs pouvoirs.

Monsieur le maire répond qu'ils demandent des moyens pour exercer correctement certaines de leurs activités. Ils pourraient intervenir par exemple en termes d'urbanisme (pour non respect de prescriptions), en termes d'hygiène et de santé publique (concernant la propreté des voies, des animaux errants), en termes d'environnement (bruits et milieux aquatiques), enfin en termes de circulation routière (stationnements gênants).

Monsieur BOUSSEYROUX se positionne favorablement car les employés n'ont pas toujours une tâche facile et demande si cela induit une rémunération complémentaire.

Monsieur le maire répond par la négative.

Monsieur ROY demande si les employés sont demandeurs.

Monsieur le maire répond qu'ils ont demandé des moyens sans plus de précision.

Madame PERRONNEAU demande si cela ne risque pas d'être sujet à caution.

Par 10 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention le conseil municipal approuve ce projet d'assermentation de deux employés communaux.

IX Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de modification du nombre d'heures de deux employées aux écoles suite à la modification des rythmes scolaire.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette modification du tableau des emplois communaux.

X Rythmes scolaires et fond d'amorçage

Monsieur le maire présente au conseil municipal le passage à 4.5 jours d'école par semaine ce qui induit la révision de la convention de mise à disposition de personnels et de locaux entre la commune et la communauté de communes. De plus lors du passage à ce nouveau rythme scolaire l'Etat doit verser un fond d'amorçage à la commune d'un montant de 90€ par enfant, le conseil doit se prononcer sur le reversement total ou partiel à la communauté de communes.

Monsieur le maire précise que la communauté de communes annonce un coût important environ 30 000€ pour l'année, et que la commune supporte également un coût non négligeable d'environ 18 000€.

Monsieur BOUSSEYROUX pense que la réforme sera peut être un bien mais cela implique des coûts importants compensés par un fond d'amorçage de l'Etat mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? De plus, quand aura lieu la réunion de la commission « CLET » de la communauté de commune afin que nous soyons informés.

Monsieur ROY répond qu'un bilan a été présenté au dernier conseil, le compte rendu a été lu en début de la présente séance.

À l'unanimité le conseil municipal approuve le reversement a la communauté de communes de la totalité de la dotation.

XI Révision des coûts scolaire à refacturer

Monsieur le maire propose au conseil municipal la révision des tarifs de refacturation des frais scolaires aux communes de résidence des enfants, ces tarifs passeront à 350€ par enfant pour l'école maternelle et 130 € par enfant pour l'école primaire, applicable à la rentrée de septembre 2013 indexés et révisés annuellement.

Cette facturation concerne les communes n'ayant pas d'école sur leur territoire.

Monsieur ROY se prononce favorablement à cette révision et demande que soit fourni le détail des dépenses par école.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette réévaluation applicable au 1^{er} septembre 2013.

XII Agence départementale d'ingénierie

Monsieur le maire représente au conseil municipal l'adhésion à la nouvelle agence d'ingénierie départementale, cette proposition avait été rejetée au précédent conseil par manque d'information.

Monsieur ROY précise que le syndicat de la Diège ne fait que de la voirie, dans le cas de projet d'aménagement, la commune doit se tourner vers cette agence ou vers un cabinet privé.

Monsieur BOUSSEYROUX pense que passer par un cabinet privé est onéreux, mais l'adhésion a cette agence écartera t-elle tout besoin de recours à un cabinet privé.

Monsieur le maire répond que nous cherchons aujourd'hui une aide et une réponse à nos attentes parmi les structures existantes.

Par 17 voix pour et 1 abstention le conseil municipal valide l'adhésion a cette agence.

XIII Déplacement de plaques commémoratives

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la demande de la famille Monéger à savoir déplacer les plaques commémoratives situées dans le couloir de la salle polyvalente et précise que si le conseil accepte ce déplacement il faudra se prononcer sur le futur emplacement.

Monsieur JOURDE souhaite connaître l'avis de monsieur le maire.

Monsieur le maire répond que cette demande existe depuis de nombreuses années et qu'il souhaite que le conseil se prononce sur le déplacement.

Monsieur Roy confirme que de son point de vue elles sont mal situées, mais le futur endroit choisit doit être proposé par les familles, si le conseil accepte ce déplacement.

Monsieur MONTEIL demande combien il y a de plaques.

Monsieur le maire répond qu'il y en a deux et qu'il va demander l'avis des autres familles.

Monsieur ROY propose que le conseil accepte l'idée de déplacer les plaques et de missionner le maire pour trouver un endroit en accord avec les familles.

À l'unanimité le conseil municipal accepte ce déplacement des plaques commémoratives. Monsieur le maire contactera les familles.

XIV Sculptures PROSZYNSKI

Monsieur le maire informe conseil municipal que les sculptures Proszynski sont à présent classées au titre des monuments historiques.

Monsieur BOUSSEYROUX pense que chaque année une somme devrait être affectée au budget communal pour la préservation du patrimoine. Il demande également quel est l'avenir de la fontaine de la poule et enfin attire l'attention des élus sur la propreté moyenne des lieux.

XV Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan communal de sauvegarde validé jeudi 26 septembre 2013.

Monsieur le maire précise que ce document est obligatoire, qu'il était en cours d'étude depuis 18 mois environ. Celui-ci permet la mise en place d'une cellule de crise en cas d'événement important survenant sur le territoire communal. Sur ce document tous les élus apparaissent avec une mission précise, il en est de même pour les employés communaux. Monsieur le maire invite donc l'ensemble des élus à en prendre connaissance.

XVI Primes façades

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différentes demandes de primes façades.

À l'unanimité le conseil municipal valide ces primes façades

XVIII Questions diverses

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les remerciements de la famille CANTARELLI suite aux obsèques.

Monsieur BOUSSEYROUX expose les problèmes rapportés par un citoyen, concernant le manque de moyen matériel de travail de l'assistante sociale sur Neuvic. Il demande que si le conseil général n'a pas les moyens que la commune puisse mettre à disposition un ordinateur et une photocopieuse.

Monsieur le maire répond qu'il n'a eu aucune demande.

Monsieur ROY Précise qu'elle dépend des services du conseil général et qu'elle peut également se rapprocher du conseiller général local.

Monsieur BOUSSEYROUX demande où en sont les travaux devant la mairie.

Monsieur le maire répond que les travaux devraient débuter courant de semaine prochaine.

Monsieur ROY demande si des plans seront fournis.

Monsieur le maire répond qu'un plan sera transmis.

Monsieur ROY demande le détail des dépenses de la démolition de la maison Madesclair, des travaux du stade et des travaux du PAB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

BARTHES Pierre

Jean STOHR